

PRIX MPF-René Fontaine
ARCHITECTURE & PATRIMOINE
Le bâti rural dans son territoire et son paysage



Le prix « Architecture & Patrimoine » de Maisons Paysannes de France couronne des travaux de **réhabilitation, d'extension ou d'intégration d'un bâti contemporain** effectués dans les règles de l'art selon l'esprit de l'association :

- respect de l'architecture d'origine,
- utilisation de matériaux et de techniques traditionnelles locales,
- souci écologique,
- harmonie avec le bâti existant et le paysage environnant...

Maisons Paysannes de France et ses partenaires récompensent ainsi - depuis 1985 - des propriétaires passionnés **pour la qualité de leurs travaux et pour des démarches qui méritent d'être reconnues et encouragées !**

Les récompenses seront remises lors du Salon International du Patrimoine Culturel en octobre 2019.

RENSEIGNEMENTS :

01 44 83 63 63

concours@maisons-paysannes.org

**maisons
paysannes
de france**

UN CONCOURS POUR TOUS LES PASSIONNÉS D'ARCHITECTURE !

Vous avez restauré un bâtiment ancien ?
Vous avez adossé une construction nouvelle à un bâti traditionnel ?
Ce concours est fait pour vous !



1 PRIX DEDIE AUX OUTRE-MER !

Depuis 2018, le Ministère des Outre-mer soutient l'organisation du prix et récompense avec Maisons Paysannes plusieurs candidats de ces territoires.

[Découvrez ici les 2 lauréats de l'année passée :](#)
la purgerie au Macouba (972) et une maison d'habitation à Saint-Pierre (974) !

QUI PEUT PARTICIPER AU PRIX ?

Tout maître d'ouvrage (particuliers, communes, associations...) ayant entrepris :

- des **travaux de restauration sur un bâti ancien** (maison d'habitation en ville ou en milieu rural, ferme, four à pain, lavoir, chapelle, ensemble agricole, hébergement touristique, maison de bourg, moulin, pigeonnier...)
- ou des **constructions contemporaines harmonieusement intégrées** faisant dialoguer ancien et moderne

COMMENT PARTICIPER ?

Candidatez en ligne avant le 15 JUIN 2019 sur www.maisons-paysannes.org

Un prix organisé avec la participation et le soutien financier de :

